



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

PETITE ENFANCE

DL.22.035 - Modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie suite à un changement de la plage horaire d'accueil

Michèle LUCAS expose :

Afin d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles, la plage horaire d'accueil a été élargie avec une ouverture au public une demi-heure plus tôt le matin.

Depuis le 1er janvier 2022, les horaires de la halte-garderie sont ainsi modifiés :

Le Lundi de 8h30 à 12h

Le Mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 16h30

Les horaires de fonctionnement doivent être mis à jour dans le règlement de fonctionnement de la structure petite enfance.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 2 mars 2022, il est proposé aux membres du conseil de modifier le règlement intérieur de fonctionnement de la halte-garderie

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

22 MARS 2022

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

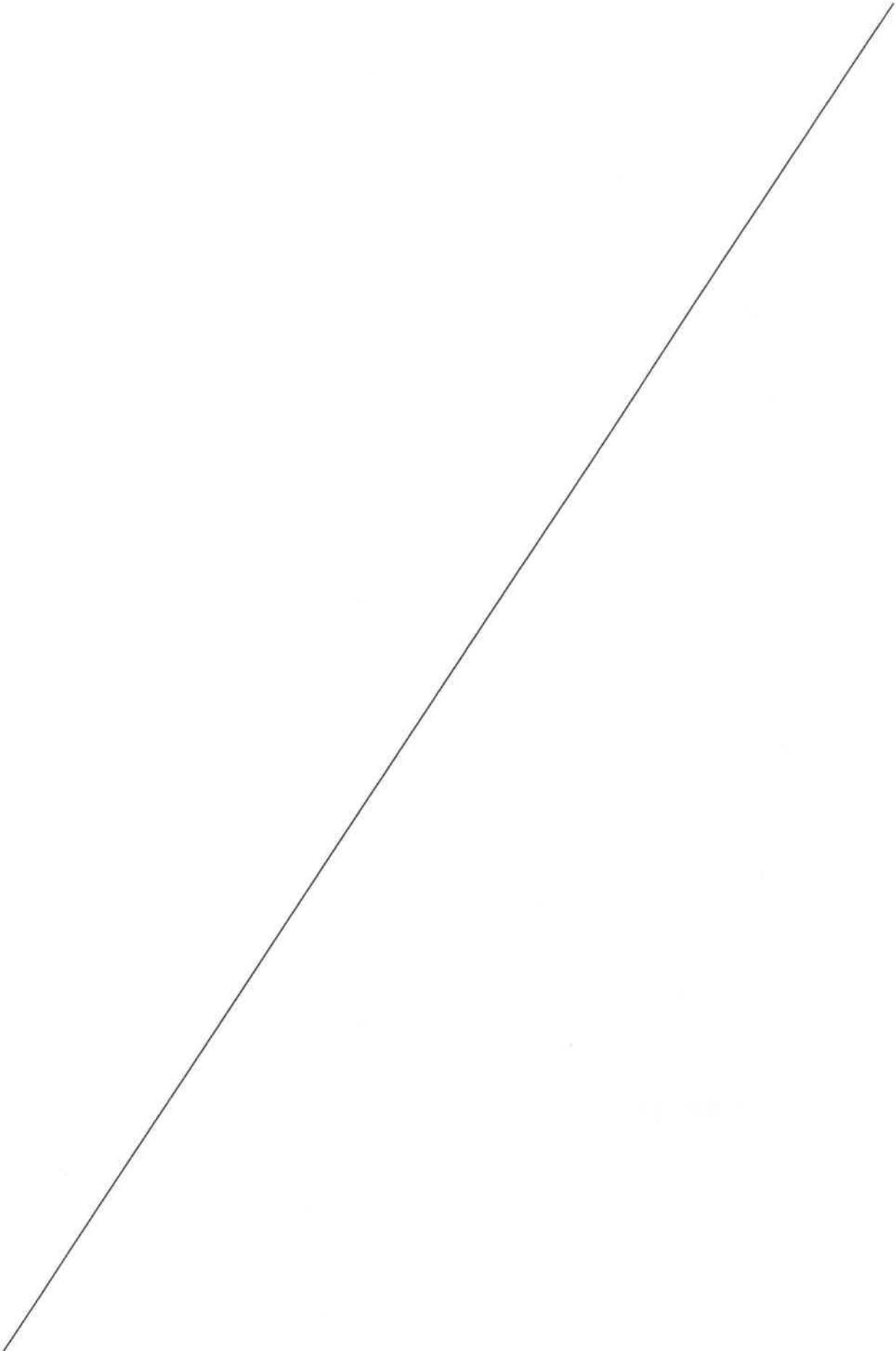
04 AVR. 2022

Notification le :

04 AVR. 2022

04 AVR. 2022







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_035
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie suite à un changement de la plage horaire d'accueil
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_035-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_035-DE-1-1_0.xml	text/xml	981
Nom original :		
DL.22.035 -PE- Modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie suite à changement de la plage horaire accueil.pdf	application/pdf	296265
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_035-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	296265

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 09h56min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 09h56min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h30min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h36min14s	Reçu par le MI le 2022-04-04